

OFFRE DE FORMATION

ELLIPSE AVOCATS

2023



L'EDITO

Le réseau d'avocats ELLIPSE AVOCATS, spécialisé en droit du travail et des relations sociales, propose une alternative qualitative sur le plan technique et de la relation client, basée sur une dynamique de développement durable.

Nous avons fait le choix de déployer notre expertise, après de nombreuses années d'expérience en grand cabinet d'affaires, dans le cadre de structures à taille humaine maillant l'ensemble du territoire, afin de privilégier la proximité avec nos interlocuteurs.

Notre approche repose sur le pacte de confiance et un engagement d'implication, de disponibilité, de réactivité et de transparence pour servir au mieux les attentes et intérêts de nos clients, quel que soit le dossier.

Nous sommes animés par une démarche innovante autant dans le contenu que dans la forme de nos interventions.

La formation fait partie intégrante de cette démarche.

L'année 2020 a été un tournant. La crise sanitaire liée à la Covid-19 a permis au réseau ELLIPSE AVOCATS de s'interroger sur la manière de former à distance et, de construire une offre pragmatique et cohérente.

Beaucoup de cabinets d'avocats mettent aujourd'hui en avant le « *legal design* », autrement dit la forme, sans vraiment s'interroger sur leurs compétences à transmettre le fond, l'essentiel, et sans réellement renouveler leur vision ethnocentriste du droit social.

Nous avons l'ambition d'organiser nos formations, n'hésitant pas à proposer un autre regard, autour d'une documentation pratique et utile pour vous, en y intégrant toujours une part de ludopédagogie... tout un programme.

Bonne lecture !

LA CERTIFICATION QUALIOPI

QUALIOPI, C'EST QUOI ? 7 critères, 32 indicateurs...

1

CRITÈRE 1

les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.

2

CRITÈRE 2

l'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires.

3

CRITÈRE 3

l'adaptation des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation.

4

CRITÈRE 4

l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement des prestations mises en œuvre.

5

CRITÈRE 5

la qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels.

6

CRITÈRE 6

l'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.

7

CRITÈRE 7

le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations des parties prenantes.

À compter du 1^{er} janvier 2022 (initialement le 1^{er} janvier 2021), les organismes de formation doivent être certifiés auprès d'un organisme certificateur sur la base du Référentiel National Qualité.

Nous souhaitons répondre à cette obligation légale en saisissant l'opportunité de revisiter l'ensemble du processus de formation pour répondre davantage à vos attentes et continuer à vous proposer des formations de qualité et en adéquation avec les évolutions de nos secteurs.

5

L'ACTUALITÉ EN DROIT SOCIAL

6

LES ESSENTIELLES

- 7 Le Comité Social et Economique (entreprises de moins de 50 salariés)
- 8 Le Comité Social et Economique (entreprises d'au moins 50 salariés)
- 9 Les référents harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- 10 Les outils de la réorganisation
- 11 Maîtriser les particularités de votre branche professionnelle

12

LES SUR-MESURES (intra)

L'ACTUALITÉ EN DROIT SOCIAL - 2023

La formation a pour objectif d'analyser l'actualité en droit social à partir d'une sélection des textes et des jurisprudences.

Ce programme de formations est ainsi un outil indispensable pour permettre aux participants de renforcer leurs connaissances, de les mettre à jour et de répondre en même temps de manière directe et pratique à l'ensemble de leurs questions et problématiques relatives au droit social.

Ces formations sont aussi l'occasion d'un temps d'échange et de questions personnalisées.

OBJECTIFS

- Analyser les nouvelles précisions législatives et jurisprudentielles;
- Intégrer les évolutions en droit sociales dans vos pratiques;
- Dégager des solutions pratiques pour son entreprise ou pour ses clients.

CONTENU

Présentation et analyse de l'actualité légale, réglementaire, jurisprudentielle et conventionnelle

Analyse des impacts et conséquences pratiques et opérationnelles de ces évolutions.

Le contenu définitif est déterminé dans les semaines qui précèdent la formation, afin d'assurer aux participants un panorama au plus près de l'actualité.

Modalités et délais d'accès :

Formation 1 à 12 participants maximum. Un délai d'un mois sera nécessaire entre la demande client et la mise en œuvre de la session ou du planning des sessions sur l'année. L'inscription peut se faire 1 jour avant le début de la session sans subrogation d'opco*. La formation démarre à la signature de la convention* et les dates sont convenues en accord avec le client.

*En cas de subrogation auprès d'un Opco, un délai supplémentaire sera accordé pour le démarrage de la formation en attendant l'accord de prise en charge.

Accessibilité aux personnes handicapées : En fonction du handicap du stagiaire nous étudierons les éventuels aménagements spécifiques qui pourront être étudiés en collaboration avec le stagiaire (outils, rythmes, ou modalités particulières adaptés au handicap exprimé)

Public

Dirigeants
DRH/RRH
Assistants RH
Comptables
Juristes

Pédagogie

exposé, supports pédagogiques, échanges, quizz, grille d'auto-évaluation. Un support de cours sera remis à chaque participant. La formation se termine par un contrôle des acquis

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire
Nota : Prérequis uniquement technique pour la formation en distanciel : Installation teams (webcam et son)

Intervenant

Un Avocat du cabinet du réseau ELLIPSE AVOCATS

Modalités d'évaluations / Attestation des acquis de la formation :

- Évaluation par questionnaire (quizz) par rapport à l'atteinte des objectifs
- Évaluation à chaud sur le niveau de satisfaction par questionnaire
- Évaluation à froid pour les entreprises/Financeurs



BORDEAUX
LYON
LILLE
STRASBOURG
PARIS
MARSEILLE



Dates à définir



3 HEURES



230,00 € HT
soit 276,00 € TTC



5 à 15 personnes

Taux de satisfaction
global 2022 :
9/10 sur 15 personnes

Taux de satisfaction
global 2023 :
9,6/10 sur 28 personnes

CONTACT

deschet@ellipse-avocats.com



6

LES ESSENTIELLES

Toutes les formations classées dans cette thématique ont en principe un format de 3h30 pour que les formateurs puissent délivrer les informations les plus pertinentes et essentielles pour les stagiaires.

- 7 Le pilotage du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés
- 8 Le pilotage du CSE dans les entreprises de plus de 50 salariés
- 9 Les référents harcèlement sexuel et agissements sexistes
- 10 Les outils de la réorganisation
- 11 Maîtriser les particularités de votre branche professionnelle

LE COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE - 2023

(entreprises de moins de 50 salariés)

OBJECTIFS

Obligatoire dans les entreprises excédant en principe 11 salariés, le comité social et économique est une instance unique de représentation du personnel dont les prérogatives diffèrent selon que l'effectif de l'entreprise excède ou non 50 salariés.

Cette formation constitue un outil indispensable pour permettre aux participants d'appréhender au mieux la première réunion de leur instance, l'animation de celui-ci tout au long de l'exercice du prochain cycle électoral et un exercice efficient des attributions de ces instances dans l'intérêt de la société et du dialogue social.

CONTENU

1. Quelles sont les réelles prérogatives de cette instance ?
2. La mise en route du CSE : quel mode de fonctionnement peut-il être adopté ?
3. Les moyens du CSE, son information et sa consultation.
4. L'animation pratique d'une réunion du CSE ?
5. Les autres rôles possibles du CSE

Modalités et délais d'accès :

La formation démarre à la signature de la convention et les dates sont convenus en accord avec le client

Accessibilité aux personnes handicapées : En fonction du handicap du stagiaire nous étudierons les éventuels aménagements spécifiques qui pourront être étudiés en collaboration avec le stagiaire (outils, rythmes, ou modalités particulières adaptés au handicap exprimé)

Public

Dirigeants
DRH/RRH
Assistants RH
Comptables
Juristes

Pédagogie

exposé, supports pédagogiques, échanges, quizz, grille d'auto-évaluation. Un support de cours sera remis à chaque participant. La formation se termine par un contrôle des acquis

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire
Nota : Prérequis uniquement technique pour la formation en distanciel : Installation teams (webcam et son)

Intervenant

Un Avocat du cabinet du réseau ELLIPSE AVOCATS

Modalités d'évaluations / Attestation des acquis de la formation :

- Évaluation par questionnaire (quizz) par rapport à l'atteinte des objectifs
- Évaluation à chaud sur le niveau de satisfaction par questionnaire
- Évaluation à froid pour les entreprises/Financeurs



BORDEAUX
LYON
LILLE
STRASBOURG
PARIS
MARSEILLE



Dates à définir



3,5 HEURES



230,00 € HT
soit 276,00 €TTC



5 à 15 personnes

CONTACT

deschet@ellipse-avocats.com



LE COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE - 2023

(entreprises d'au moins 50 salariés)

OBJECTIFS

Le Comité social et économique (CSE) est une instance unique de représentation du personnel. La concentration du traitement des sujets économiques, sociaux et de sécurité au sein d'une même instance et avec les mêmes représentants du personnel implique pour l'entreprise une nouvelle approche de la préparation de ces réunions ainsi que de leur déroulement.

La formation a pour objectif d'appuyer les responsables des comités sociaux et économiques dans le pilotage au quotidien de l'instance comme dans les échanges et les relations avec les représentants du personnel.

CONTENU

1. Convocation des élus aux réunions plénières et fixation de l'ordre du jour
2. L'animation pratique d'une réunion du CSE
3. Les informations obligatoires du CSE : comment répondre aux souhaits des élus et déterminer les documents transmissibles ?
4. Les consultations obligatoires du CSE : quels sont les enjeux, les délais et la stratégie à suivre pour la mise en œuvre des projets de l'entreprise.
5. Les commissions du CSE : quel est leur rôle et quelle place pour le président du CSE lors de leurs réunions ?

Modalités et délais d'accès :

La formation démarre à la signature de la convention et les dates sont convenus en accord avec le client

Accessibilité aux personnes handicapées : En fonction du handicap du stagiaire nous étudierons les éventuels aménagements spécifiques qui pourront être étudiés en collaboration avec le stagiaire (outils, rythmes, ou modalités particulières adaptés au handicap exprimé)

Public

Dirigeants
DRH/RRH
Assistants RH
Comptables
Juristes

Pédagogie

exposé, supports pédagogiques, échanges, quizz, grille d'auto-évaluation. Un support de cours sera remis à chaque participant. La formation se termine par un contrôle des acquis

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire
Nota : Prérequis uniquement technique pour la formation en distanciel : Installation teams (webcam et son)

Intervenant

Un Avocat du cabinet du réseau ELLIPSE AVOCATS

Modalités d'évaluations / Attestation des acquis de la formation :

- Évaluation par questionnaire (quizz) par rapport à l'atteinte des objectifs
- Évaluation à chaud sur le niveau de satisfaction par questionnaire
- Évaluation à froid pour les entreprises/Financeurs



BORDEAUX
LYON
LILLE
STRASBOURG
PARIS
MARSEILLE



Dates à définir



3,5 HEURES



230,00 € HT
soit 276,00 € TTC



5 à 15 personnes

CONTACT

deschet@ellipse-avocats.com



LES REFERENTS HARCELEMENT SEXUEL

ET AGISSEMENTS SEXISTES - 2023



BORDEAUX
LYON
LILLE
STRASBOURG
PARIS
MARSEILLE



Dates à définir



3,5 HEURES



230,00 € HT
soit 276,00 €TTC



5 à 15 personnes

OBJECTIFS

- Être capable d'exercer efficacement son rôle de Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes, et pour cela :
 - Connaître les notions essentielles sur le sujet ;
 - Distinguer les concepts de Risques Psychosociaux, harcèlement et violence
 - Connaître le périmètre et les missions du Référent harcèlement sexuel ;
 - Agir contre les violences sexistes et sexuelles au travail en mobilisant les ressources internes et externes

CONTENU

1. Définir et reconnaître les risques psychosociaux
2. La responsabilité de l'employeur en matière de prévention de la violence au travail
3. Identifier les situations de souffrance au travail
4. Comprendre le rôle du référent harcèlement sexuel et agissements sexistes
5. Les bons réflexes à adopter pour mener la procédure

Modalités et délais d'accès :

La formation démarre à la signature de la convention et les dates sont convenus en accord avec le client

Accessibilité aux personnes handicapées : En fonction du handicap du stagiaire nous étudierons les éventuels aménagements spécifiques qui pourront être étudiés en collaboration avec le stagiaire (outils, rythmes, ou modalités particulières adaptés au handicap exprimé)

PUBLIC

Les référents harcèlement sexuel et agissements sexistes

Pédagogie

exposé, supports pédagogiques, échanges, quizz, grille d'auto-évaluation. Un support de cours sera remis à chaque participant. La formation se termine par un contrôle des acquis

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire
Nota : Prérequis uniquement technique pour la formation en distanciel : Installation teams (webcam et son)

Intervenant

Un Avocat du cabinet du réseau ELLIPSE AVOCATS

Modalités d'évaluations / Attestation des acquis de la formation :

- Évaluation par questionnaire (quizz) par rapport à l'atteinte des objectifs
- Évaluation à chaud sur le niveau de satisfaction par questionnaire
- Évaluation à froid pour les entreprises/Financeurs

CONTACT

deschet@ellipse-avocats.com



LES OUTILS DE LA REORGANISATION - 2023

DEPART DE PLUS DE 9 SALARIES

OBJECTIFS

- Appréhender les supports possibles en cas de réorganisation/nouvelle organisation :
 - pour motif économique ou non
 - structurelle ou conjoncturelleEt entraînant des conséquences (suppression de postes et/ ou départs) de plus de 9 salariés sur une période de 30 jours
- Choisir le véhicule le plus adapté en fonction des avantages et inconvénients

CONTENU

1. Avantages et inconvénients du PSE et les procédures de départs contraints
2. Avantages et inconvénients du PDV et du processus de volontariat
3. Avantages et inconvénients de la RCC ;
4. L'accord GEPP et la mobilité externe : objectif et cadre ;
5. Synthèse des dispositifs et outils d'aide à la décision.

Public

Dirigeants
DRH/RRH
Assistants RH
Comptables
Juristes

Pédagogie

exposé, supports pédagogiques, échanges, quizz, grille d'auto-évaluation. Un support de cours sera remis à chaque participant. La formation se termine par un contrôle des acquis

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire
Nota : Prérequis uniquement technique pour la formation en distanciel : Installation teams (webcam et son)

Intervenant

Un Avocat du cabinet du réseau ELLIPSE AVOCATS

Modalités d'évaluations / Attestation des acquis de la formation :

- Évaluation par questionnaire (quizz) par rapport à l'atteinte des objectifs
- Évaluation à chaud sur le niveau de satisfaction par questionnaire
- Évaluation à froid pour les entreprises/Financeurs

Modalités et délais d'accès :

La formation démarre à la signature de la convention et les dates sont convenus en accord avec le client

Accessibilité aux personnes handicapées : En fonction du handicap du stagiaire nous étudierons les éventuels aménagements spécifiques qui pourront être étudiés en collaboration avec le stagiaire (outils, rythmes, ou modalités particulières adaptés au handicap exprimé)

CONTACT

deschet@ellipse-avocats.com



BORDEAUX
LYON
LILLE
STRASBOURG
PARIS
MARSEILLE



Dates à définir



3,5 HEURES



230,00 € HT
soit 276,00 €TTC



5 à 15 personnes

MAITRISER LES PARTICULARITES DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE - 2023

OBJECTIFS

- La formation a pour objectif en fonction du secteur d'activités sollicité (sport, HCR, transport...) de présenter et sensibiliser aux principaux enjeux et spécificités de la branche professionnelle (convention collective, spécificités de paie, réglementation d'ordre public, enjeux sociaux...)
- Les principales problématiques du secteur sont sélectionnées par nos experts, compte-tenu de leur expérience, et retraitées avec l'apport de solution ou de retours pratiques.

CONTENU

1. Les particularités de la convention collective de branche applicable
2. Les spécificités de paie du secteur d'activités (assiette et taux de cotisations, gestion des frais...)
3. Les réglementations d'Etat impactant la gestion RH du secteur ;
4. Les enjeux sociaux identifiés au sein du secteur.

Public

Dirigeants
DRH/RRH
Assistants RH
Comptables
Juristes

Pédagogie

exposé, supports pédagogiques, échanges, quizz, grille d'auto-évaluation. Un support de cours sera remis à chaque participant. La formation se termine par un contrôle des acquis

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire
Nota : Prérequis uniquement technique pour la formation en distanciel : Installation teams (webcam et son)

Intervenant

Un Avocat du cabinet du réseau ELLIPSE AVOCATS

Modalités d'évaluations / Attestation des acquis de la formation :

- Évaluation par questionnaire (quizz) par rapport à l'atteinte des objectifs
- Évaluation à chaud sur le niveau de satisfaction par questionnaire
- Évaluation à froid pour les entreprises/Financeurs

Modalités et délais d'accès :

La formation démarre à la signature de la convention et les dates sont convenus en accord avec le client

Accessibilité aux personnes handicapées : En fonction du handicap du stagiaire nous étudierons les éventuels aménagements spécifiques qui pourront être étudiés en collaboration avec le stagiaire (outils, rythmes, ou modalités particulières adaptés au handicap exprimé)

CONTACT

deschet@ellipse-avocats.com



BORDEAUX
LYON
LILLE
STRASBOURG
PARIS
MARSEILLE



Dates à définir



3,5 HEURES



230,00 € HT
soit 276,00 €TTC



5 à 15 personnes

12

LES SUR-MESURES (intra)

Toutes les formations essentielles et avec regards croisés peuvent être organisées pour le personnel d'une entreprise ou d'un groupe, sur demande.

D'autres thématiques de formation en droit social peuvent être préparées (délégation de pouvoirs, rédaction d'un accord collectif spécifique, rédaction d'un PSE, rédaction d'un accord d'intéressement...)

Le programme et le format seront adaptés selon les souhaits de l'entreprise.

Pour toute demande, veuillez contacter notre délégué à la formation :

deschet@ellipse-avocats.com

OBJECTIFS

- A définir

CONTENU

- A adapter selon les souhaits des entreprises

Public

Dirigeants
DRH/RRH
Assistants RH
Comptables
Juristes

Pédagogie

exposé, supports pédagogiques, échanges, quizz, grille d'auto-évaluation. Un support de cours sera remis à chaque participant. La formation se termine par un contrôle des acquis

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire
Nota : Prérequis uniquement technique pour la formation en distanciel : Installation teams (webcam et son)

Intervenant

Un Avocat du cabinet du réseau ELLIPSE AVOCATS

Modalités d'évaluations / Attestation des acquis de la formation :

- Évaluation par questionnaire (quizz) par rapport à l'atteinte des objectifs
- Évaluation à chaud sur le niveau de satisfaction par questionnaire
- Évaluation à froid pour les entreprises/Financeurs

Modalités et délais d'accès :

Formation 1 à 12 participants maximum.

Un délai d'un mois sera nécessaire entre la demande client et la mise en œuvre de la session ou du planning des sessions sur l'année. L'inscription peut se faire 1 jour avant le début de la session sans subrogation d'opco*. La formation démarre à la signature de la convention* et les dates sont convenues en accord avec le client.

* En cas de subrogation auprès d'un Ocpo, un délai supplémentaire sera accordé pour le démarrage de la formation en attendant l'accord de prise en charge.

Accessibilité aux personnes handicapées : En fonction du handicap du stagiaire nous étudierons les éventuels aménagements spécifiques qui pourront être mis en place (outils, rythmes, modalités particulières adaptés au handicap exprimé).

CONTACT

deschet@ellipse-avocats.com



BORDEAUX
LYON
LILLE
STRASBOURG
PARIS
MARSEILLE



Dates à définir



A définir



A définir



5 à 12 personnes

ELLIPSE AVOCATS

www.ellipse-avocats.com

10 Rue Frantz Despagnet – 33000 BORDEAUX - 06.88.91.25.86
deschet@ellipse-avocats.com

N° de déclaration (ce numéro ne vaut pas agrément de l'état)
75331347833